

Dossier de réexamen IED

Code AIOT : 0054901700

Etat du dossier : Transmis préfecture

Date de transmission : 14-01-21

1. Initialisation éleveur

1.1. Informations générales de l'exploitation

Code AIOT : **0054901700**

SIRET de l'établissement concerné : **33834797400010**

Code postal : **49450**

Ville : **SEVREMOINE**

Département : **49**

1.2. Situation administrative

Activités soumises aux rubriques 3000 et suivantes de la nomenclature ICPE :

	Nombre d'emplacement maximal autorisés par arrêté préfectoral (AP)	Situation actuelle (si différente du dernier AP)
3660-a : élevage intensif de volailles (plus de 40 000 emplacements)	85800.0	104750.0
Autres rubriques de la nomenclature ICPE auxquelles l'établissement est soumis :		
2111 : élevage de volailles, gibier à plumes (animaux-équivalents)	171600.0	
2112 : couvoirs (capacité logeable d'œufs)	2712864.0	
Si l'établissement est soumis à d'autres activités et rubriques que celles listées ci-dessus, les indiquer ici en précisant la capacité associée :		
2730 : Sous-produits d'origine animale - A (3T) / 2782 : Installation mettent en oeuvre des traitements biologiques de déchets non dangereux - A (3T)		

1.3. Répartition par espèce ou catégorie de volailles

	Nombre d'emplacements autorisé
Poules pondeuses	Non autorisé
Poulettes ou reproducteurs	Non autorisé
Poulets de chair	Non autorisé
Canards	85800

Dindes	Non autorisé
Autres volailles (pintades, oies, cailles, pigeons, faisans ou perdrix)	Non autorisé

1.4. Répartition des porcs par stade de croissance de vos porcs

	Nombre d'emplacements autorisé
Porcelets en post-sevrage	Non autorisé
Porcs de production	Non autorisé
Truies	Non autorisé

1.5. Bâtiments d'hébergement

Intitulé des bâtiments d'hébergement	Statut
Elevage D1	existant
ElevageD10	existant
ElevageD4	existant
ElevageD11	existant

1.6. Gestion des effluents

	Oui/Non
Est-ce que l'installation génère des effluents solides (fumier, fientes, compost, fraction solide de lisier ou de digestat...) ?	Oui
Est-ce que l'installation génère des effluents liquides (lisier, digestat de méthanisation, fraction liquide de digestat...) ?	Oui
Stockage des effluents	
Est-ce que ces effluents d'élevage sont stockés sur votre installation ou en bout de champ ? (Dans le cas contraire, les effluents sont transférés sans stockage hors de l'installation chez un prestataire.)	Oui
Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une fosse extérieure en dur ?	Non
Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une lagune ou une fosse géomembrane ?	Non
Traitements des effluents	

Est-ce que les effluents d'élevage font l'objet d'un traitement au sein de l'installation (compostage, méthanisation, séparation de phase, nitrification-dénitrification, séchage) ?	Oui
Est-ce que les effluents d'élevage sont intégralement valorisés sous forme de produits normalisés (NFU 44-051 ou NFU 42-001) ou homologués ? (L'installation ne dispose donc d'aucun plan d'épandage.)	Oui
Épandage des effluents	
Est-ce que les effluents d'élevage (bruts ou traités) font l'objet d'un épandage (dans le cadre d'un plan d'épandage) ?	Non
Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles gérées en propre par l'éleveur soumis au réexamen ?	Non
Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles mises à disposition par des prêteurs ?	Non
Traitement de l'air	
Est-ce que l'installation est équipée d'un ou plusieurs laveurs d'air (laveur d'air à l'acide, biolaveur, système d'épuration d'air à 2 ou 3 étages) ?	Non

1.7. Ouvrages de stockage des effluents

PlatefCOMP

2. Comparaison aux MTD

2.1. Stratégies alimentaires

2.1.1. Détermination quantités excrétées

Méthode de détermination annuelle des quantités d'azote et de phosphore excrétés par catégorie animale (MTD 24)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les quantités d'azote total et de phosphore total excrétés sont estimées par un bilan massique sur l'azote et le phosphore (en se basant sur les quantités d'aliment ingéré, les performances de l'animal et la teneur en MAT et phosphore du ou des aliments) ?	oui

Condition de conformité :
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :
Commentaire inspecteur : La technique alternative permet à un exploitant de proposer une nouvelle espèce non élevée, ce qui permet en l'absence de référence propre à l'installation de réaliser un Bilan Réel Simplifié par espèce et par poulailler. Dans votre cas le a) sera à cocher et les BRS seront à fournir.

2.1.2. Excrétion azote

Quantité d'azote excrété par emplacement par an (MTD 3)

	Valeurs de l'installation	Performance associée aux MTD (azote excrété en kg de N/emplacement/an)
Canard	0,777	<= 0,8

Canards
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?
b. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphasique, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?
Condition de conformité :
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :
Commentaire inspecteur : La valeur de l'installation n'est pas précisée. Elle correspond à celle obtenue par le BRS le plus défavorable

2.1.3. Excrétion phosphore

Quantité de phosphore excrété par emplacement par an (MTD 4)

	Valeurs de l'installation	Performance associée à la MTD (phosphore total excrété en kg de P2O5/emplacement/an)

Canard	0,228	Pas de valeur de performances associées
--------	-------	---

Canards	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphasique, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui
Condition de conformité :	
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :	
Commentaire inspecteur : La valeur de l'installation n'est pas précisée. Elle correspond à celle obtenue par le BRS le plus défavorable	

2.2. Émissions d'ammoniac

2.2.1. Détermination émissions

Méthode de détermination annuelle des émissions d'ammoniac dans l'atmosphère (MTD 25)

Elevage D1 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les émissions d'ammoniac sont estimées à l'aide d'un bilan massique sur l'azote (en se basant sur les quantités d'aliment ingérées, les performances de l'animal et la teneur en MAT du ou des aliments) ? Le module de calcul GEREPE répond à cette technique.	oui

ElevageD10 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les émissions d'ammoniac sont estimées à l'aide d'un bilan massique sur l'azote (en se basant sur les quantités d'aliment ingérées, les performances de l'animal et la teneur en MAT du ou des aliments) ? Le module de calcul GEREPE répond à cette technique.	oui

Condition de conformité :	
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :	
Commentaire inspecteur : Une fois la valeur d'excrétion calculée par les BRS, vous devez utiliser le module GEREPE (a)) ou fournir les éléments de l'évaluation effectuée à partir de facteurs d'émissions(c)).	

ElevageD4 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui

a. Est-ce que les émissions d'ammoniac sont estimées à l'aide d'un bilan massique sur l'azote (en se basant sur les quantités d'aliment ingérées, les performances de l'animal et la teneur en MAT du ou des aliments) ? Le module de calcul GEREPE répond à cette technique.	oui
Condition de conformité :	
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :	
Commentaire inspecteur : Une fois la valeur d'excrétion calculée par les BRS, vous devez utiliser le module GEREPE (a)) ou fournir les éléments de l'évaluation effectuée à partir de facteurs d'émissions(c)).	

ElevageD11 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les émissions d'ammoniac sont estimées à l'aide d'un bilan massique sur l'azote (en se basant sur les quantités d'aliment ingérées, les performances de l'animal et la teneur en MAT du ou des aliments) ? Le module de calcul GEREPE répond à cette technique.	oui
Condition de conformité :	
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :	
Commentaire inspecteur : Une fois la valeur d'excrétion calculée par les BRS, vous devez utiliser le module GEREPE (a)) ou fournir les éléments de l'évaluation effectuée à partir de facteurs d'émissions(c)).	

Commentaires éventuels :
Bâtiment D4 : uniquement du démarrage de canetons. Ils ne restent pas plus de 3 jours. Ce n'est pas un bâtiment d'élevage comme indiqué dans le dossier initial.
Bâtiments D10 et D11 existent mais servent uniquement pour des essais.

2.2.2. Émissions canards

Canards – Réduction des émissions de NH3 au bâtiment (MTD 33)

Elevage D1 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
Est-ce que les préfosses sous caillebotis sont fréquemment vidangées ?	oui
ElevageD10 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
Est-ce que des ajouts de litière sont fréquemment réalisés en cours de bande ?	oui
ElevageD4 (existant)	

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
Est-ce que les préfosses sous caillebotis sont fréquemment vidangées ?	oui

ElevageD11 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
Est-ce que des ajouts de litière sont fréquemment réalisés en cours de bande ?	oui

Commentaires éventuels :
Dans les bâtiments D1 et D4 : démarrage de canetons qui ne restent pas plus de 3 jours. Et, les bâtiments D10 et D11 servent pour réaliser des essais avec un élevage sur litière.

2.3. Traitement des effluents

2.3.1. Traitement effluents

Traitement des effluents d'élevage – Réduction des émissions (MTD 19)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
d et e. Est-ce que le lisier est traité par digestion aérobiose (aération) ou par nitrification / dénitrification ?	oui
f. Est-ce que les effluents solides sont compostés ?	oui

Commentaires éventuels :
Les effluents compostés sur le site proviennent des bâtiments D10 et D11 (si activité) et d'autres élevages de canards Grimaud Frères Sélection. Les fientes des canetons démarrés (bâtiments D1 et D4) sont traitées dans la station d'épuration existante sur le site..

2.4. Stockage effluents

2.4.1. Émissions air

Réduction des émissions d'ammoniac dans l'air lors du stockage des effluents solides (MTD 14)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que l'emprise au sol lors de la mise en tas des effluents solides est la plus faible possible ?	oui
c. Est-ce que les effluents solides sont stockés dans un hangar ?	oui

Commentaires éventuels :
Stockage au niveau de la station de compostage.

2.4.2. Émissions eau et sol

Réduction des émissions dans l'eau et le sol lors du stockage des effluents solides (MTD 15)

PlatefCOMP	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
c. Est-ce que les effluents solides sont stockés sur un sol imperméable équipé d'un système de drainage et d'un réservoir de collecte des jus d'écoulement ?	oui
d. Est-ce que les capacités de stockage sont suffisantes pour couvrir les périodes où l'épandage n'est pas possible ?	oui

2.4.3. Émissions eau et sol

Réduction des émissions dans l'eau et le sol lors de la collecte, du transport par conduite et du stockage extérieur des effluents liquides en fosse et/ou en lagune (MTD 18)

PlatefCOMP	
Cet ouvrage de stockage ne contient pas d'effluents liquides	

2.5. Gestion eau, énergie et eaux souillées

2.5.1. Eau

Utilisation efficace de l'eau (MTD 5)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que les consommations d'eau sont enregistrées?	oui
b. Faites-vous attention aux fuites et les réparez-vous ?	oui
c. Est-ce que le lavage des bâtiments et des équipements est effectué à l'aide d'un système de nettoyage à sec ou d'un laveur à haute pression ?	oui
d. Est-ce que les systèmes d'abreuvement sont adaptés aux différentes catégories d'animaux ?	oui
e. Est-ce que les quantités d'eau délivrées par les systèmes d'abreuvement sont régulièrement vérifiées et ajustées si nécessaire ?	oui

2.5.2. Eaux souillées

Réduction de la production d'eaux résiduaires (MTD 6)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que l'ensemble de l'installation d'élevage et des aires aménagées est maintenu en bon état de propreté ?	oui
b. Est-ce que la consommation d'eau est optimisée ?	oui
c. Est-ce que les eaux de pluie non contaminées sont séparées des flux d'eaux résiduaires nécessitant un traitement ?	oui

2.5.3. Réduction eaux souillées

Réduction des émissions d'eaux résiduaires (MTD 7)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?
--

b. Est-ce que les eaux résiduaires sont traitées, éventuellement par infiltration ?	oui
---	-----

2.5.4. Économie énergie

Utilisation efficace de l'énergie (MTD 8)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce qu'un système efficace de chauffage / refroidissement et de ventilation est utilisé?	oui
c. Est-ce que les murs, sols et/ou plafonds du bâtiment d'élevage sont bien isolés ?	oui

2.6. Nuisances

2.6.1. Bruit

Prévention et/ou réduction des émissions sonores (MTD 10)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce que les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des zones sensibles sont respectées ?	oui
Est-ce que les équipements sont disposés de façon à réduire les niveaux de bruit : - en augmentant la distance entre l'émetteur et le récepteur (en installant l'équipement le plus loin possible des zones sensibles) - en réduisant le plus possible la longueur des tuyaux de distribution de l'alimentation - en choisissant l'emplacement des bennes et silos contenant l'alimentation de façon à limiter le plus possible le déplacement des véhicules au sein de l'installation d'élevage ?	oui
Dans la pratique quotidienne, est-ce qu'une vigilance particulière est apportée aux points suivants : - fermeture des portes et principaux accès du bâtiment, en particulier lors de l'alimentation des animaux - utilisation des équipements par du personnel expérimenté - évitement des activités bruyantes pendant la nuit et le week-end, si possible - précautions pour éviter le bruit pendant les opérations d'entretien - utiliser les convoyeurs et les auges à pleine charge, si possible - limiter le plus possible la taille des zones de plein air raclées afin de réduire le bruit des tracteurs racleurs ?	oui

2.6.2. Odeurs

Prévention et/ou réduction des émissions d'odeurs (MTD 13)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce que les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des zones sensibles sont respectées ?	oui
<p>Est-ce que le système d'élevage met en place au moins un des principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - garder les animaux et les surfaces propres et sèches - réduire les surfaces émettrices des effluents (i.e : utilisation de lattes en plastique ou métal, préfosse réduite...) - retirer les effluents fréquemment vers un stockage externe - réduire la température intérieure et des effluents - réduire le débit et la vitesse de l'air au-dessus de la surface des effluents - maintenir une litière sèche et en aérobiose dans le cas d'un élevage sur litière ? 	oui
Est-ce que les conditions de sortie d'air des bâtiments sont optimisées grâce à l'application d'un ou une combinaison des principes suivants :	oui
<ul style="list-style-type: none"> - augmenter la hauteur des sorties d'air - augmenter la vitesse de ventilation de la sortie d'air verticale - mettre en place de barrières pour créer des turbulences du flux d'air sortant - équiper les ouvertures de déflecteurs pour diriger l'air vicié vers le sol - disperser l'air évacué sur le côté du bâtiment d'hébergement qui est le plus éloigné de la zone sensible - aligner l'axe du faîte d'un bâtiment à ventilation statique perpendiculairement à la direction du vent dominant ? 	
f.1. Est-ce que le lisier est traité par digestion aérobiose (aération) ?	oui
f.2. Est-ce que les effluents solides sont compostés?	oui

2.6.3. Poussières

Prévention et/ou réduction des émissions des poussières (MTD 11)

Elevage D1 (existant)
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?

a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?	oui
--	-----

ElevageD10 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.1. Est-ce qu'une matière plus grossière est utilisée pour la litière (par exemple, copeaux de bois ou paille longue plutôt que paille hachée) ?	oui
a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?	oui

ElevageD4 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?	oui

ElevageD11 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.1. Est-ce qu'une matière plus grossière est utilisée pour la litière (par exemple, copeaux de bois ou paille longue plutôt que paille hachée) ?	oui
a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?	oui

Commentaires éventuels :
Bâtiments D10 et D11 n'ont plus de canards reproducteurs et servent uniquement pour des essais.

2.6.4. Détermination poussières

Suivi des émissions annuelles de poussières au sein d'un bâtiment d'élevage (MTD 27)

Elevage D1 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ?	oui
Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	

ElevageD10 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ?	oui
Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	

ElevageD4 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ?	oui
Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	
Condition de conformité :	
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :	
Voir pour estimation des poussières à partir de facteurs d'émission applicables aux canetons de 1 à 3 jours.	

ElevageD11 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ?	oui
Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	

Commentaires éventuels :	
Bâtiments D10 et D11 servent pour des essais. Bâtiments D1 et D4 : démarrage de canetons avant expédition.	

2.7. Organisation

2.7.1. Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Amélioration des performances environnementales grâce à un système de management environnemental (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce que les consignes de sécurité adéquates (par exemple : incendie, écoulement dans le milieu naturel, produits dangereux) sont mises en œuvre ?	oui

Est-ce qu'une ou plusieurs formations relatives aux sujets suivants, par exemple, ont été suivies :- sur la réglementation environnementale (Installations Classées, zone vulnérable le cas échéant) ; - sur les problématiques environnementales d'un élevage : cycle de l'azote de l'alimentation animale à l'épandage, les risques associés de pollution des eaux et de l'air ; sensibilités locales (Natura 2000...) - sur les nuisances auprès du voisinage : odeur, bruit, mouches et les bonnes pratiques de communication - sur les risques potentiels : incendie, écoulement vers le milieu naturel et les mesures de prévention - sur l'autosurveillance de l'activité ?	oui
Est-ce qu'un plan de contrôle et maintenance préventive des équipements est mis en œuvre ?	oui
- mouvement d'animaux (entrée, sortie, naissance, mortalité)	oui
- consommation d'aliment	oui
- production d'effluents d'élevage	oui
- consommation d'eau	oui
- consommation d'électricité et/ou de combustibles	oui
- production de déchets	oui
Est-ce que les cadavres d'animaux sont stockés conformément à la réglementation ?	oui
Êtes-vous dans l'une de ces deux situations : - vous avez reçu des plaintes avérées au sujet de nuisances sonores et/ou olfactives et avez mis en place un registre des plaintes ? - vous n'avez jamais reçu de plaintes (indiquez-le alors également dans « Commentaires éventuels ») ?	oui
Est-ce qu'une procédure de gestion des accidents / incidents a été établie (par exemple : registre, déclaration en DDPP et actions correctives) ?	oui
Êtes-vous dans l'une de ces deux situations : - vous avez reçu des plaintes liées à des nuisances probables ou constatées concernant les odeurs ou le bruit et avez mis en place un plan d'actions reprenant les mises en conformité et les progrès en environnement ? - vous n'avez pas reçu de plaintes de ce type (indiquez-le alors également dans « Commentaires éventuels ») ?	oui

Commentaires éventuels :

Pas de plainte suite à nuisances concernant les odeurs et le bruit.

2.8. Émissions totales de l'élevage

2.8.1. Émissions totales de l'élevage

Émissions d'ammoniac totales et comparaison par rapport à un élevage standard (MTD 23)

Poste d'émission en ammoniac	Émissions en ammoniac de l'élevage	Émissions en ammoniac d'un élevage de volailles analogue standard
Bâtiment d'élevage	1063	130120
Stockage des effluents	0	104455
Épandage des effluents sur les terres en propre	0	71069
Épandage des effluents sur les terres mises à disposition	0	0
Total	1063	305645

Si vous le jugez pertinent, vous pouvez apporter des informations complémentaires ci-dessous :

Aucun effluent ne provient des bâtiments d'élevages de volailles qui n'hébergent plus de canards reproducteurs.

3. Synthèse du réexamen

3.1. CONFORMITE DES ACTIVITES ANNEXES

Conformité des activités annexes	oui
<p>Si vous mettez en œuvre certaines des activités connexes à l'activité d'élevage comprises dans le périmètre de réexamen, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">- traitement des effluents (compostage – rubrique 2780, méthanisation – rubrique 2781, nitrification-dénitrification – rubrique 2751, ...)- production d'effluents normalisés ou homologués (rubrique 2170)- fabrication d'aliment à la ferme (rubrique 2220)- stockage d'aliment ou de litière (rubrique 1532) <p>ces annexes respectent-elles l'état de l'art applicable, notamment les prescriptions générales des arrêtés ministériels concernés ?</p>	oui

3.2. RAPPORT DE BASE

Détermination de la nécessité d'un rapport de base	Oui
Est-ce que la ou les cuves de carburant liquide destinées au chauffage des bâtiments d'élevage ont une capacité supérieure à 50 tonnes (ou à 250 tonnes dans le cas où elle(s) est/sont constituée(s) d'une double enveloppe avec système de détection des fuites) ?	non
Utilisez-vous des médicaments vétérinaires ou des produits biocides dans des conditions autres que celles prévues dans la notice d'emploi ?	non
Si vous utilisez des détergents non biodégradables (se référer au point 12 des fiches de données de sécurité des produits concernés), sont-ils utilisés sur le site en dehors des opérations courantes de nettoyage ou est-ce que les quantités diffèrent significativement des préconisations fournisseurs ?	non
Je n'ai pas besoin de remettre un rapport de base	oui

3.3. SYNTHESE DES ACTIONS PROPOSEES

Elevage D1	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui
Elevage D10	

Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

ElevageD4	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

ElevageD11	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

Synthèse des déclarations de non-conformité

MTD	Bâtiment / Ouvrage / Espèce / Terre	Mesures prévues ou éléments de contexte	Mise en conformité prévue	Date	Estimation du montant des investissements(plus fonctionnement annuel si pertinent)
Détermination poussières-MTD 27	ElevageD4	Voir pour estimation des poussières à partir de facteurs d'émission applicables aux canetons de 1 à 3 jours.	Oui	01/2021	

Commentaire inspecteur : La MTD 23 est applicable à votre installation.

Les BRS sont à réaliser à partir des données des derniers lots et pour le N° 4, il faut faire une estimation de la valeur d'excrétion du caneton à partir de la quantité d'aliment consommé et du gain de poids (valeur proche de zéro).

-----BOIDRON.F

Dans le tableau ci-dessus, si vous ne mettez pas en conformité votre élevage d'ici au 21 février 2021 pour des MTD autres que celles encadrées par un niveau d'émission associé, vous devez justifier cette demande d'aménagement aux MTD sur la base d'une étude jointe au dossier dématérialisé.

Si vous faites une demande d'aménagement aux MTD, cocher la case suivante :

non

Commentaire inspecteur : Au niveau des éléments structurants, il faut créer une fumière car la MTD 15 est applicable à la zone de stockage même si celle-ci est située avec la zone de compostage.

Si l'activité d'élevage ou l'environnement autour de l'élevage ont été substantiellement modifiés depuis la dernière étude d'impact réalisée, il peut être nécessaire de la mettre à jour. Si c'est le cas, joindre la mise à jour de l'étude d'impact.

Si les modifications de l'élevage ou autour de l'élevage nécessitent une mise à jour de l'étude d'impact, cocher la case suivante :

non

Commentaires

Bâtiments d'élevage
D10 et D11 : servant pour des essais
Bâtiments D1 et D4 : bâtiments démarrage.
Pour le calcul des BRS, nous nous sommes basés sur une alimentation de 30 grammes/jour/animal avec une durée de 3 jours en moyenne pour les démarrages. Pour les bâtiments D10 et D11, servant pour des essais, il est très compliqué d'indiquer la production car il s'agit d'essais qui sont inférieurs en durée à une bande et n'ont pas lieu certaines années. Aussi, nous nous sommes basés à titre forfaitaire sur une présence maximale de 5000 individus avec une bande par an : en sachant que dans la réalité, la production est moindre. Le nombre d'animaux présents est au maximum de 99750 canetons en démarrage (dans le D4) et 5000 canards pour des essais dans

les D10 ou D11. A noter que les bâtiments D1 et D4 ne fonctionnent jamais en même temps et les bâtiments D10 et D11 ne fonctionnent jamais en même temps.

Au final, la présence maximum d'animaux sur le site est de 104 750. Au regard de la dernière autorisation d'exploiter de 85 800, un dossier de demande de régularisation va être déposé courant janvier pour régulariser cette situation.

Les effluents liquides sont traités par la station d'épuration et les effluents solides sont traités par la station de compostage.

Synthèse des commentaires inspecteurs

MTD	Bâtiment / Ouvrage / Espèce / Terre	Commentaire inspecteur
Excrétion azote - MTD 3	Canards	La valeur de l'installation n'est pas précisée. Elle correspond à celle obtenue par le BRS le plus défavorable
Détermination émissions - MTD 25	ElevageD11	Une fois la valeur d'excrétion calculée par les BRS, vous devez utiliser le module GEREP (a)) ou fournir les éléments de l'évaluation effectuée à partir de facteurs d'émissions(c)).
Synthèse des actions proposées		Au niveau des éléments structurants, il faut créer une fumièrre car la MTD 15 est applicable à la zone de stockage même si celle-ci est située avec la zone de compostage.
Détermination émissions - MTD 25	ElevageD10	Une fois la valeur d'excrétion calculée par les BRS, vous devez utiliser le module GEREP (a)) ou fournir les éléments de l'évaluation effectuée à partir de facteurs d'émissions(c)).
Synthèse des actions proposées		<p>La MTD 23 est applicable à votre installation.</p> <p>Les BRS sont à réaliser à partir des données des derniers lots et pour le N° 4, il faut faire une estimation de la valeur d'excrétion du caneton à partir de la quantité d'aliment consommé et du gain de poids (valeur proche de zéro).</p> <p>-----BOIDRON.F</p>
Détermination émissions - MTD 25	ElevageD4	Une fois la valeur d'excrétion calculée par les BRS, vous devez utiliser le module GEREP (a)) ou fournir les éléments de l'évaluation effectuée à partir de facteurs d'émissions(c)).
Excrétion phosphore - MTD 4	Canards	La valeur de l'installation n'est pas précisée. Elle correspond à celle obtenue par le BRS le plus défavorable

Détermination quantités excrétées - MTD 24	La technique alternative permet à un exploitant de proposer une nouvelle espèce non élevée, ce qui permet en l'absence de référence propre à l'installation de réaliser un Bilan Réel Simplifié par espèce et par poulailler. Dans votre cas le a) sera à cocher et les BRS seront à fournir.
--	--

4. Transmission et validation

L'éleveur a transmis son dossier le **18/02/19**

Ce dossier a été validé par l'inspection après analyse et transmis à la préfecture le **14/01/21**